



NOUVEAU PROGRAMME SAMUEL-DE CHAMPLAIN

REGLES ET PROCEDURES

**Conseil Franco-Québécois de
Coopération Universitaire**

2016-2017

**Date limite pour soumettre un dossier :
Mercredi 11 janvier 2017 (16h00, heure du Québec)**

ORIENTATIONS GENERALES

La Commission permanente de coopération franco-qubécoise (CPCFQ) est le principal mcanisme institutionnel de coordination des changes entre les gouvernements qbcois et franais. La CPCFQ est chargde d'laborer et de mettre en oeuvre une programmation biennale d'activits franco-qbécoise de coopration, en fonction des thmes cibles (ducation, conomie, culture...) dfinis comme prioritaires par les gouvernements franais et qbcois. La recherche, la science et la technologie constituent l'un des volets privilgijs de la coopration franco-qbécoise soutenue par la CPCFQ. Le Conseil Franco-Qbcois de Coopration Universitaire (CFQCU) a ainsi t cr en 2008.

1. PRESENTATION DU NOUVEAU PROGRAMME SAMUEL-DE CHAMPLAIN

Le Conseil Franco-Qbcois de Coopration Universitaire (CFQCU) veut rpondre aux besoins des universits, dans le contexte d'une internationalisation croissante des rseaux de l'conomie du savoir. A ce titre, le CFQCU a pour mission la mise en place de programmes de soutien l'tablissement de partenariats stratgiques entre la France et le Qubec.

Dans un objectif de simplification des programmes de soutien, le nouveau programme Samuel-De Champlain regroupe dsormais l'ensemble des appels projets de coopration scientifique et universitaire financ par la Commission permanente de coopration franco-qbécoise. Ce programme est administr par le CFQCU et comprend deux parties : un volet "formation" et un volet "recherche", ce dernier demeurant ouvert toute thmatique, tout en spcifiant, pour une partie de l'appel projets, des thmatiques prioritaires en lien avec les prioritjs du gouvernement qbcois et franais.

2. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour objectifs de contribuer l'excellence de la coopration universitaire et scientifique franco-qbécoise, son dveloppement et sa diffusion.

Plus spcifiquement, le programme vise :

- faire merger des partenariats interuniversitaires stratgiques entre la France et le Qubec autour de ples d'excellence en formation ou en recherche;
- soutenir les collaborations mergentes d'quipes haut potentiel, tant en France qu'au Qubec;
- soutenir des projets novateurs qui ont un effet structurant et qui prsentent des perspectives intressantes long terme;
- encourager le rapprochement avec des acteurs extrieurs au milieu universitaire (secteur public, parapublic, priv ou associatif);
- favoriser l'insertion des universits franaises et qbcoises dans les rseaux internationaux de recherche et de formation.

Le programme se dcline en deux volets :

- a) **Volet Recherche** : Ce volet soutient les chercheurs mergents en vue de collaborations structurantes long terme. Il soutient ggalement la mobilit tudiente aux cycles suprieurs (master/maîtrise et doctorat) et au niveau post-doctoral pour effectuer un stage de recherche. Le volet Recherche est compos de deux parties :

- a. la première partie finance prioritairement des projets de recherche contribuant au rayonnement et à la complémentarité d'expertise dans des thèmes définis comme prioritaires conformément à la déclaration conjointe signée le 6 mars 2015 par les deux gouvernements, à savoir :
 - i. stratégie maritime
 - ii. développement nordique
 - iii. innovation, créativité et entrepreneuriat
 - iv. numérique et son appropriation dans les diverses sphères de la société
 - v. environnement, développement durable et lutte aux changements climatiques
 - vi. changements démographiques et vieillissement de la population
- b. la deuxième partie est ouverte à tous les autres thèmes scientifiques.

b) **Volet formation** : Ce volet vise à améliorer la formation universitaire à tous les cycles d'études, y compris la formation continue en :

- encourageant les innovations pédagogiques et la mise en place de programmes communs de formation;
- poursuivant le développement de la formation à distance;
- soutenant le développement de la pédagogie universitaire.

Pour l'ensemble des candidatures, une attention particulière sera portée aux collaborations émergentes.

3. ADMISSIBILITÉ

Le projet de partenariat doit être porté par deux enseignants/chercheurs rattachés respectivement à un établissement d'enseignement supérieur ou à un organisme de recherche français et à un établissement d'enseignement universitaire québécois. Les demandes peuvent être portées par des enseignants/chercheurs issus de tous les secteurs de recherche (santé, sciences humaines et sociales incluant arts et lettres, sciences naturelles et génie) et pour l'ensemble des domaines de formation en enseignement supérieur.

Le responsable québécois du projet doit occuper un poste régulier dans une université au Québec.

Le responsable français du projet doit occuper un poste régulier dans un établissement d'enseignement supérieur ou dans un organisme de recherche français.

De plus, dans la perspective de faire émerger de nouvelles collaborations, le responsable québécois et le responsable français d'un projet du volet Recherche doivent être détenteurs d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent depuis au plus 10 ans (diplôme obtenu après le 1^{er} janvier 2007). Ce critère ne s'applique pas au volet Formation.

L'équipe franco-québécoise doit être constituée minimalement de deux enseignants/chercheurs français et de deux enseignants/chercheurs québécois. Dans le cadre du volet Recherche, le partenariat doit intégrer des étudiants des cycles supérieurs et des post-doctorants.

Le projet doit s'inscrire à l'intérieur des priorités institutionnelles en formation ou en recherche. Ce critère doit être démontré au moyen d'une lettre provenant de la plus haute autorité de l'établissement (recteur ou principal au Québec, directeur ou président en France).

Critères d'admissibilité des projets

- Respect de la date limite: tout dossier reçu après ne sera pas retenu.
- Dépôt d'un dossier complet :
 1. La demande de soutien;
 2. Le curriculum vitae de tous les enseignants/chercheurs engagés dans le projet doit être joint. Pour les Québécois, il est fortement recommandé d'utiliser le CV commun canadien;
 3. Les lettres de recommandation des établissements universitaires ou de recherche des deux partenaires (format PDF).
- Le projet peut associer des enseignants-chercheurs (chercheurs ayant une charge d'enseignement et un poste régulier dans un établissement universitaire) ou des chercheurs (professionnels de recherche ayant un poste régulier dans un centre ou institut de recherche affilié, ou non, à un établissement universitaire) en France et au Québec;
- Le projet doit correspondre à au moins un des volets de l'appel à projets;
- Une demande de soutien unique, rédigée conjointement par les coordonnateurs du projet, doit être déposée;
- La demande de financement du projet ne doit pas excéder deux ans.

TOUT PROJET NE RÉPONDANT PAS À CES CRITÈRES NE SERA PAS ANALYSÉ

4. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Numéro d'identification personnel (NIP) et formulaire de présentation : Les responsables québécois et français doivent préalablement obtenir un numéro d'identification personnel (NIP) auprès du FRQNT, puis remplir le formulaire électronique de présentation du projet. L'obtention du NIP et du formulaire s'effectue via le lien suivant:

<https://www.fqr.gouv.qc.ca/pls/cv/COFR.base?pOrg=NT&pType=CH>

5. ÉVALUATION

Les projets respectant les critères d'admissibilité font l'objet d'une évaluation scientifique ou pédagogique par un comité multisectoriel franco-québécois d'experts indépendants. Les membres de ce comité peuvent faire appel, au besoin, à des experts externes et aux ministères ou organismes gouvernementaux concernés.

5.1 Critères d'évaluation pour le volet « Recherche »

Le projet de partenariat est évalué sur la base des critères suivants :

La qualité du projet

- Adéquation du projet avec les objectifs
- Qualité scientifique du projet
- Structures d'accueil et d'encadrement à l'intention d'étudiants des 2^{ème} et 3^{ème} cycles
- Articulation formation-recherche

Les retombées du projet

- Caractère novateur et structurant (émergence d'une filière d'excellence franco-qubécoise)
- Diffusion et visibilité
- Transferts de connaissances et d'expertises vers les milieux socio-économiques et culturels

L'équipe

- Qualité et adéquation des profils des membres des équipes
- Émergence et complémentarité du partenariat autour du thème retenu
- Équilibre scientifique et humain du partenariat
- Participation d'étudiants au projet

L'organisation et la gestion

- Qualité de la planification du projet
- Utilisation maximale des services et ressources disponibles dans les établissements
- Prévisions budgétaires selon les dépenses admissibles (voir la section 6.1)
- Financement demandé (et confirmé, le cas échéant) à des sources extérieures au CFQCU
- Poursuite du programme au terme du financement

5.2 Critères d'évaluation pour le volet « Formation »

Le projet de partenariat est évalué sur la base des critères suivants :

La qualité du projet:

- Qualité pédagogique du projet
- Présence d'un ensemble de stratégies et d'approches permettant au projet d'être une source de nouveaux savoirs et d'innovation, principalement dans l'utilisation pédagogique du numérique
- Prise en compte de l'offre d'activités similaires dans le domaine de formation
- Liens du projet avec les orientations stratégiques et les priorités de développement des institutions
- Enrichissement des objectifs du projet par la collaboration entre les partenaires

Les retombées du projet

- Impacts et résultats anticipés sur l'enseignement ou l'apprentissage (impacts sur les pratiques pédagogiques, l'expérience d'apprentissage, les enseignants ou les apprenants)
- Réalisme et clarté de la stratégie permettant d'assurer la pérennité et la transférabilité du projet
- Potentiel du projet comme élément de distinction dans le réseau universitaire francophone
- Création de programmes de formation conjoints
- Diffusion et visibilité

L'équipe

- Réalisation d'initiatives ou d'activités particulières démontrant l'engagement et le leadership en pédagogie dans le domaine de formation
- Complémentarité et synergie entre les partenaires
- Répartition équilibrée de partenaires français et québécois
- Nature et mode de gestion du partenariat
- Présence d'étudiants impliqués dans le projet

L'organisation et la gestion

- Qualité de la planification du projet
- Utilisation maximale des services et ressources disponibles dans les établissements
- Prévisions budgétaires selon les dépenses admissibles (voir la section 6.1)
- Financement demandé (et confirmé, le cas échéant) à des sources extérieures au CFQCU

6. FINANCEMENT

Le volet québécois du Programme est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et le Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF). La gestion administrative du programme, au Québec, est confiée au Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (FRQNT).

Le volet français du Programme est financé par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR) et par le Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International (MAEDI). Sa gestion administrative est confiée au Consulat général de France à Québec (CGF).

Le soutien financier de chaque projet se situe entre 5 000\$ et 30 000\$ pour la partie québécoise et entre 3 000 et 20 000 euros pour la partie française.

Années financières :

En France : 1^{er} janvier au 31 décembre

Québec : 1^{er} avril au 31 mars

La France et le Québec n'ayant pas les mêmes années budgétaires, la partie française du projet devra rendre des bilans d'activités avant la partie québécoise.

Mode de financement :

Dans le cadre du nouveau programme Samuel-De Champlain, les équipes québécoises sont financées par le Québec tandis que les équipes françaises le sont par la France.

6.1 Barèmes des dépenses pour frais de dépenses et de séjour

- ❖ **Barèmes financiers pour la partie québécoise (à utiliser pour compléter la section Prévisions budgétaires - Québec de la demande de soutien)**

Toutes les dépenses prévues doivent avoir un lien direct avec le projet. Les dépenses de salaires ne sont pas admissibles.

	PROFESSEURS-CHERCHEURS	ÉTUDIANTS
Transport Québec pré-acheminement aéroport	Maximum 200 \$ si le lieu de départ de l'aéroport est à plus de 200 km.	
Transport international	Jusqu'à concurrence de 1 000\$	
Transport en France	Maximum 200 \$ pour les déplacements en région	
Frais de séjour (incluant repas et hébergement)	Mission 200\$/jour (maximum de 7 jours)	Séjour d'apprentissage 1 700\$/mois (maximum de 3 mois)
Frais pour la valorisation des résultats	Frais raisonnables	

Remplir la section Prévisions budgétaires-Québec de la demande de soutien

Dans la section de la justification du montant demandé, vous aurez à indiquer le nombre de déplacements de professeurs-chercheurs et d'étudiants ainsi que la durée des séjours :

Dépenses pour les professeurs-chercheurs en mission en France :

- Réservée aux professeurs-chercheurs ;
- Durée maximale soutenue par le programme : 7 jours par mission.

Dépenses pour les étudiants et post-doctorants en séjour d'apprentissage en France :

- Durée entre 1 et 3 mois maximum.

❖ **Barème pour la partie québécoise :**

- Billets d'avion (aller-retour) : jusqu'à concurrence de 1 000\$;
- Allocation forfaitaire quotidienne pour professeur-chercheur : 200\$/jour ;
- Allocation de séjour pour étudiant : 1 700\$/mois.

❖ **Barèmes pour la partie française (à utiliser pour compléter la section Prévisions budgétaires-France de la demande de soutien)**

Toutes les dépenses prévues doivent avoir un lien direct avec le projet.

• **Frais de déplacement :**

- Vols internationaux aller-retour en classe économique, entre la France et le Québec dans le respect du barème financier indiqué ci-dessous ;
- Frais raisonnables pour les préacheminements et post acheminements en France et au Québec (déplacements aéroport – port d'attache) ;

- **Frais quotidiens de séjour** dans le respect des barèmes financiers indiqués ci-dessous. Ces frais incluent les dépenses de restauration et d'hébergement ;
- Frais pour valorisation des résultats (publication d'articles, actes de colloque, etc.).

	PROFESSEURS-CHERCHEURS	ÉTUDIANTS
Transport international	Jusqu'à concurrence de 750 €	
Frais de séjour	Mission 150€/jour (maximum de 7 jours)	Séjour d'apprentissage 1 200€ /mois (maximum de 3 mois)

Notez qu'il n'est pas permis, pour un participant, de cumuler un séjour d'apprentissage et une mission lors d'un même séjour.

Remplir la section Prévisions budgétaires-France de la demande de soutien

Dans la section de la justification du montant demandé, vous aurez à indiquer le nombre de déplacements de professeurs-chercheurs et d'étudiants ainsi que la durée des séjours :

Dépenses pour les professeurs-chercheurs en mission au Québec :

- Réservée aux professeurs-chercheurs ;
- Durée maximale soutenue par le programme : 7 jours par mission.

Dépenses pour les étudiants en séjour d'apprentissage au Québec :

- Réservées aux étudiants de niveau maîtrise, doctorat ou post-doctorat ;
- Durée entre 1 et 3 mois maximum.

Barème pour l'équipe française :

- Billets d'avion (aller-retour) : jusqu'à concurrence de 750 € ;
- Allocation forfaitaire quotidienne pour professeurs-chercheurs : 150 €/jour ;
- Allocation de séjour pour étudiant : 1 200 €/mois.

Étudiants de nationalité étrangère

Si un participant est de nationalité autre que française, un visa peut lui être demandé. Veuillez consulter le site de l'Ambassade du Canada (www.france.gc.ca) pour connaître la liste des pays dont les ressortissants doivent posséder un visa pour entrer au Canada et la procédure pour en obtenir un. Veuillez également considérer un délai supplémentaire pour faire la demande.

6.2 Dépenses non admissibles (pour les équipes françaises et québécoises)

Veuillez noter que, pour les deux équipes, les dépenses suivantes ne sont pas admissibles :

- Frais de bagages excédentaires
- Frais de déplacement et allocation forfaitaire quotidienne pour des séjours à l'extérieur de la France ou du Québec

7. ANNONCE DES RÉSULTATS

Les résultats seront transmis au plus tard à la fin mai 2017. Les projets retenus sont affichés sur le site Internet du CFQCU et sur celui du FRQNT, après l'annonce des subventions aux responsables français et québécois des projets.

Les décisions sont finales et il n'existe pas de procédure de révision. Un projet qui n'est pas retenu peut être présenté lors d'un prochain appel à projets.

8. RAPPORT FINAL DE PROJET

Au terme du financement, les responsables des équipes soutenues par le CFQCU s'engagent à fournir un bref rapport final de projet selon le format présenté dans le document « Rapport final » disponible sur la page dédiée au programme sur le site Web du FRQNT. Les responsables des équipes consentent à ce que ce rapport, outre la partie financière, soit diffusé à la communauté universitaire via le site Internet du CFQCU.

9. RESPONSABILITÉS

Le CFQCU, le FRQNT, le MEES et le CGF ne sont pas responsables des dommages directs ou indirects résultant du traitement qu'ils effectuent, de toute demande de bourse, de subvention ou autre et, sans limiter la généralité de ce qui précède, ne sont pas responsables des dommages directs ou indirects découlant de la divulgation non autorisée de renseignements faisant partie du dossier d'un candidat. En effet, malgré toutes les précautions prises afin de préserver le caractère confidentiel d'informations qui doivent le demeurer, il peut arriver qu'en certains pays où l'information est communiquée, elle ne puisse bénéficier des procédés de protection tels que les procédés de cryptographie asymétrique, de chiffrement ou autres.

Le CFQCU et le FRQNT sont tenus de respecter la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1).

ANNEXE 1 : INFORMATIONS UTILES

Lien utile pour la présentation de la demande

Pour l'obtention du NIP et des formulaires :

<https://www.fqr.gouv.qc.ca/pls/cv/COFR.base?pOrg=NT&pType=CH>

Contacts

Véronique Baril : Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies

140, Grande Allée Est, bureau 450

Québec (Québec) G1R 5M8

Téléphone : (1) 418 643-8560, poste 3455

Sans Frais : (1) 888 653-6512, poste 3455

Télécopieur : (1) 418 643-1451

Courrier électronique : veronique.baril@frq.gouv.qc.ca

Laurence Moiroux : Consulat Général de France à Québec

Service de Coopération et d'Action culturelle – Antenne de Montréal

1501, avenue McGill College, bureau 1130

Montréal (Québec) H3A 3M8

Téléphone : (1) 514 878-6206

Courrier électronique : laurence.moiroux@diplomatie.gouv.fr

Échéancier

Lancement du programme : Semaine du 7 novembre 2016

Disponibilité des formulaires électroniques : Semaine du 7 novembre 2016

Date limite de dépôt des dossiers : Mercredi, le 11 janvier 2017

Le formulaire complété par voie électronique, les lettres d'appui et les CV doivent être transmis par les deux responsables du projet **au plus tard** le mercredi 11 janvier 2017, 16h (heure du Québec)

Annnonce des résultats : Fin mai 2017